

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 14 décembre, à 8 heures du soir.

1^o Du borax. — Emploi du borax dans les épreuves de Docemasse, dans la préparation du strass, des émaux, des vernis ou glaçure des faïences fines et des porcelaines tendres et dans la préparation des couleurs sur verre et sur porcelaine.

2^o Acide borique : sa composition, sa purification, son titrage, son utilité et sa conversion en borax. — Le mont Cerbère et la Soffioni. — Histoire de Ciaschi et de Larderel. — Raffinage du borax.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 16 décembre, à 8 h. du soir.

DE L'INCLINAISON MAGNÉTIQUE.

Boussole d'inclinaison. — Inclinaison aux différents points de la surface du globe. — Équateur magnétique. — Variations de l'inclinaison.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 11 le 12 hausse baisse
3 % ancien. 67.05 67.20 ▶ 15
4 1/2 au compt. 95.15 95.15 ▶ ▶

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 11 décembre 1863.

On déploie de part et d'autre une grande activité au sujet de l'élection du 13 décembre. Les avis sont partagés quant à l'issue de la lutte. Une note insérée dans la Presse signale à l'autorité la laceration d'un certain nombre d'affiches favorables à M. Pelletan.

Le Figaro rase le Journal des Débats. Il déshabille la dynastie des Bertin, comme Beaumarchais fut en son temps des Bridgeman infatigables et des Basile sinueux à l'affût des emplois ou des subsides. « Armand Bertin, dit M. d'Auréville, dans sa direction des Débats, ne savait pas plus obeir au gouvernement, auquel il s'était donné, — est-ce donné qu'il faut dire ? — qu'il ne savait le respecter. »

Il n'y a point de feu sans fumée. — J'ai entendu citer un mot d'Armand que des esprits faussés par la rage agititaire de l'orgueil trouvaient sublime et qui est le mot le plus brutal que put dire un parvenu, ivre d'être arrivé. Un jour, Louis-Philippe, racontait-on, l'avait mandé aux Tuilières pour une communication personnelle. — Qu'il vienne chez moi, s'il a à me parler ! — répondit Armand Bertin.

Certes, Etienne qui avait de l'esprit, n'aurait jamais eu cette ivresse d'insolence, je ne dis pas avec Napoléon, grand Dieu ! mais seulement avec Fouche !

On prétend que ce sera M. Granier de Cassagnac qui servira de secrétaire à la commission du Corps législatif pour la rédaction du projet d'Address. On sait que la tradition du Corps législatif est de ne pas nommer de rapporteurs, afin que l'œuvre entière appartienne à la commission. On va toujours disent que M. Thiers et M. Berryer prononceront tel ou tel discours sur telle ou telle matière ; hormis le discours de M. Thiers, déjà annoncé par lui sur les candidatures officielles, rien n'est arrêté. MM. Thiers et Berryer gardant à cet égard leurs vues fort secrètes, et cela se comprend de la part d'au moins tacticiens.

Contrairement aux rumeurs mises en circulation ces jours-ci, il ne paraît pas qu'une réforme de la législation sur la presse soit immédiate. On termine au ministère de l'intérieur, le travail sur les annonces judiciaires pour l'année 1864 ; à part quelques localités et quelques journaux, la désignation et la répartition des annonces seront les mêmes que précédemment.

Traduction libre : les journaux qui attendent, vainement la juste répartition des annonces judiciaires.... attendront encore.

Une dépêche de St-Nazaire annonce l'arrivée dans ce port de la frégate à vapeur le Panama, à bord de laquelle était le maréchal Forey. L'honoré commandant de notre expédition mexicaine s'est mis en route immédiatement pour Compiègne.

Avent-bier, un incident assez curieux a trouble les débats de la chambre belge. Un orateur de la majorité ayant demandé que l'assemblée se montrât satisfaite de l'enquête, des applaudissements retinrent à la droite ; mais au même moment les échos parlementaires furent troubles par d'âgus sifflements. Le président allait réclamer contre cette manifestation insolite, quand on s'aperçut que le bruit malencontreux s'échappait des bœufs du lustre, ouverts par l'employé du gaz chargé de répandre la lumière sur la chambre des représentants.

M. le duc de Morny a chargé, dit-on, au nom de l'Empereur, M. E. Olivier de faire un rapport sur les difficultés pendantes entre la Compagnie de l'Isthme de Suez et le vic-roi d'Egypte.

Pendant que l'Angleterre se préoccupe si vivement du résultat d'une lutte de boxeurs et des bénéfices résultant des paris engagés dans cette intéressante circonstance, des symptômes sérieux d'une agitation qui va croissant chaque jour, se manifestent d'un bout à l'autre de l'Irlande. On a opéré la saisie d'une grande quantité d'armes dans quelques criques isolées au bord de la mer.

L'Irlande, comme la Pologne, est fatiguée de souffrir.

Puisse-t-elle bientôt, avec le secours de ses frères exilés, châtier l'Angleterre dont l'egoïsme a causé depuis longtemps des souffrances imméritées.

Pour toute la correspondance. J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

BREVET D'INVENTION. — PAYEMENT D'ANNUITÉS. —

DÉLAI. — DURÉE.

Dans les délais fixés par la loi du 5 juillet 1844, pour la durée d'un brevet d'invention, et pour le paiement de la taxe annuelle, qui est une des conditions de la concession de ce brevet, il ne faut pas compter le jour du dépôt à la préfecture, de la demande tendant à l'obtention du brevet ; ce jour, servant de point de départ auxdits délais, doit être considéré comme n'en faisant pas partie.

En conséquence, le breveté qui a déposé sa demande le 29 décembre, a pour payer la taxe annuelle, la journée entière du 29 décembre des années suivantes ; et il ne peut être déclaré déchu de son brevet pour avoir acquitté l'une des annuités le 29 décembre seulement, sous prétexte qu'il aurait dû la payer, au plus tard, le 28.

Cette question était soumise à la Cour sur le pourvoi du sieur Vimont contre un arrêt de la Cour impériale de Metz, du 5 février 1862, rendu au profit des sieurs Siles et Collière.

FAITS DIVERS.

Au département de la justice, il a été constaté qu'à l'indépendamment des voyageurs il existe en Belgique 120,000 étrangers qui y ont élu domicile.

Les Anglais sont en majorité dans ce nombre : on en compte 34,000 ; les Français y sont pour 25,000, les Allemands pour 20,000 et les Hollandais pour environ 16,000. Ces chiffres sont naturellement variables ; ils n'expriment qu'une moyenne approximative.

Après Naples et les villes de bains, Bruxelles, toute proportion gardée, renferme le plus d'étrangers.

Un festin de noces, suivi d'un bal, avait lieu avant-hier chez un restaurateur de Saint-Denis. Dans la soirée, l'un des principaux invités, le sieur Alphonse P..., âgé de 28 ans, domicilié Paris-Batignolles, disparut tout à coup. On le chercha sans pouvoir le retrouver.

Hier matin, une jeune bonne, demeurant dans la maison du restaurant, était descendue à la cave pour y chercher du vin. Elle remonta précipitamment en donnant des signes de la plus grande frayeur et raconta qu'elle s'était heurtée à un cadavre.

Ce cadavre fut aussitôt remonté et on le reconnaît pour celui du sieur Alphonse P... — Il paraît que ce jeune homme était sorti pour prendre l'air et qu'en rentrant, il se trompa de porte et s'égara dans des corridors au bout desquels était ouverte la porte de la cave dans laquelle il tomba.

Un vol considérable a été commis avant-hier chez M. le duc de Brunswick. Ce vol ne s'élevait pas à moins de neuf millions. Le coupable heureusement vient d'être arrêté et la presque totalité des valeurs a été retrouvée.

Mardi, vers deux heures du matin, le duc de Brunswick rentrait dans son hôtel, rue de Beaujon ; il fut surpris, en pénétrant dans son appartement, de ne pas y trouver son valet de chambre qui avait coutume de l'attendre. Il sonna, à plusieurs reprises, cet individu, nommé S... et fatigué de l'attendre il se décida à monter à sa chambre.

Il trouva tout bouleversé et vit briller à terre des objets qu'il reconnut être des diamans. Un affreux soupçon traversa l'esprit du duc. Comme il était possesseur d'une grande quantité de diamans placés dans un réduit secret il supposa que S... s'en était emparé. En effet, celui-ci avait fracturé un coffre dans lequel il avait pris plusieurs sacs de diamans, formant, comme nous l'avons dit, la somme considérable de neuf millions.

La police fut aussitôt informée. On fit jouer le télégraphe, et l'avis est arrivé assez à temps pour que le coupable fut arrêté au moment où il allait s'embarquer.

On lit dans l'Indicateur de Seine-et-Marne :

Le maréchal Mourawieff, qui s'acquitte une si triste célébrité dans la malheureuse et intéressante Pologne, n'est pas tout à fait étranger à la ville de Melun. Mourawieff, aujourd'hui fort âgé, est venu dans nos murs avec l'invasion de 1814, étant alors capitaine d'artillerie. Des réquisitions sous peine d'exécution militaire, — écrits et signés de sa main, dans un excellent français et avec l'orthographe la plus pure, — sont conservées parmi un grand nombre de pièces relatives à l'occupation de nos localités par les armées alliées.

Le 11 ou le 13 novembre, Hassouna ben Abdelloueb a été passé par les armes à Tunis. Hassouna appartenait à une famille tunisienne très ancienne et très honorable ; son père avait rempli pendant plus de trente ans des fonctions publiques ; lui-même était fort bien vu près du bey ; enfin, il était bacham et général de brigade commandant toute la cavalerie irrégulière du beilik.

Dans la confiance, peut-être, qu'avec son nom, son rang et la faveur du souverain, il pouvait tout se permettre, il avait tué le cocher du premier ministre, Moustafa Kasnadar.

Mais le respect de la justice est aujourd'hui trop prononcé dans la régence, pour qu'un meurtre y demeure impuni, quel qu'en soit l'auteur.

Condamné par trois juridictions successives, Hassouna a fait offrir à la famille du kérassi trois cent mille piastres, pour

le prix du sang. La famille de la victime a repoussé cette offre comme injurieuse. On a supplié le bey, au nom de l'affection qu'il portait lui-même au coupable, d'user de son droit de grâce en sa faveur ; le bey, quoique profondément affligé, dit-on, a eu le courage de refuser, — et le supplice a eu lieu.

Nous lisons dans l'Italie, journal de Turin du 9 :

Un déplorable accident a eu lieu hier sur la Place-d'Armes, pendant les exercices à feu du 69^e de ligne, commandé par S. A. R. le prince Amédée. Une balle est allée frapper un assistant, M. Francesco Morra, officier en retraite, qui se trouvait dans l'avenue du Corso Vinzaglio. Dès que le malheur est venu à la connaissance du prince, il a fait immédiatement suspendre les manœuvres, et a donné l'ordre de visiter minutieusement toutes les gibernes des soldats, ce qui toutefois n'a amené aucun résultat.

Le blessé a été immédiatement transporté à l'hôpital Saint-Jean, où l'on a procédé à l'extraction de la balle. La blessure est très grave ; les médecins n'ont cependant pas renoncé à l'espoir de sauver M. Morra. Une enquête a été ouverte pour savoir comment une cartouche à balle a pu tomber dans les mains d'un des soldats.

Jusqu'au 30 novembre dernier, les souscriptions pour les ouvriers cotonniers du Lancashire s'étaient élevées aux sommes ci-après :

Hôtel de ville (*Mansion House*), 518,996 l. st. ; fonds central, exclusif du fonds des districts cotonniers et de Liverpool, 739,513 l. st. ; districts cotonniers, 138,270 l. st. ; Liverpool, 90,455 l. st. ; comités locaux dans les districts cotonniers administrateurs, du septembre 1861 à septembre 1863, 1,543,332. Total 3,354,475 l. st.

Sur cette somme, jusqu'à la date ci-dessus, 1,273,990 ont été distribuées par des comités locaux. Sur ce chiffre, 535,898 l. st. ont été fournies par des sources locales. Pendant les deux ans qui ont fini le 30 septembre 1863, les administrateurs ont distribué 1,543,832 l. st. Total distribué par les deux voies, 2,817,822 l. st. Dans l'année qui a fini à la Saint-Michel 1861, les dépenses pour les administrateurs ont été de 2,360,136 l. st. (*Daily Telegraph*).

Sous ce titre : *Le supplice du fouet*, nous lisons dans le *Daily Telegraph* :

Depuis le mois de janvier dernier, c'est-à-dire un peu plus de dix mois, 24 soldats d'infanterie de marine ont subi la peine du fouet à Woolwich, et il en a été administré 4,200 coups. On ne compte pas les soldats qui ont eu leur sentence de 90 coups de fouet communiquée en une certaine durée d'emprisonnement et 25 coups de fouet dans la prison.

Voici comment on procède :

Après avoir lié le patient, qui est suspendu, le tambour-major surveille les fouettures et à soin que le nombre juste de coups soit strictement infligé.

Pour s'assurer que la peine est appliquée avec une vigueur toujours nouvelle, on change le fouetier après vingt-coups de fouet. Si un tambour paraît remplir sa tâche avec répugnance, le tambour-major se tient derrière lui et le rappelle énergiquement à son devoir. Dernièrement un des soldats qui étaient fouettés a eu le cou et la joue tailladé par un tambour tout tremblant. Les garçons tambours sont dressés de bonne heure à cette besogne ; mais quelques-uns, qui ont horreur de cette abominable corvée attachée à leurs fonctions, s'en sont fait exempter.

L'Illustrateur des dames, sans contredit le plus élégant et le plus complet de tous les journaux de modes, de chroniques et d'actualités, entraîne bientôt dans sa 4^e année. — Il est distribué tous les dimanches par toute la France, et donne dans chaque numéro, 36 colonnes de texte, format de l'illustration, avec de nombreuses gravures d'actualités, portraits de grandes dames de l'Europe et des femmes célèbres, bals, réceptions, événements historiques, et des dessins d'ouvrages : crochets, tapisseries, tricots et travaux de fantaisie dans le texte.

Les abonnés reçoivent chaque mois, en dehors du texte, quatre gravures de modes coloriées à l'aquarelle à deux et trois personnes, une planche de patrons, et tous les deux mois, une planche de tapisseries coloriées, soit par an 66 annexes.

48 gravures de modes coloriées ; — 12 patrons de confections nouvelles, avec dessins de broderies et de soutaches ; — six planches de tapisseries coloriées, d'après des modèles nouveaux ; — enfin, quinze morceaux de musique pour piano et chant, se détachant du journal, et formant à la fin de l'année un magnifique album. Le tout entièrement inédit.

On s'abonne en adressant à M. CHARLES VINCEN, rue Rambuteau, 84, à Paris : pour trois mois 7 fr. ; pour six mois 13 fr. ; pour un an 25 fr., en mandat de poste ou en timbres-poste de 20 cent., augmentés de quatre timbres-poste pour le change. — Tous les abonnés d'une année ont le droit de prendre gratuitement dans nos bureaux un album de musique : airs, ariette, duos, romances ; en tout 27 pages de musique, couverture dorée. — Le titre de cet album suffit à en indiquer la valeur : *L'Adieu de Rubini*, avec un portrait sur acier de Rubini. — En ajoutant un franc en timbres-poste, on recevra cet album franc. le prix net de cet album est de 14 francs dans le commerce de musique. — Ce journal donne en outre, à prix très réduit, des primes de choix, qui remboursent largement le prix du journal.

La même administration édite : *la Boîte à ouvrage*, journal mensuel des travaux d'aiguilles, donnant au moins 100 dessins-patrons pour le prix incroyable de 2 francs par an, ou 2 fr. 20 en timbres-poste. — Ce journal a donné 120 dessins-patrons dans l'année 1863, que l'on peut recevoir immédiatement contre 2 fr. 20 en timbres-poste de 20 centimes.

On lit dans le *Monde industriel*, sous le titre de *Question d'économie industrielle*:

« La maison MENIER s'est fait une loi de mettre en pratique les axiomes de la science économique. — Toutes les fois que, d'heureuses circonstances d'approvisionnements diminuent son prix de revient, elle en fait profiter le consommateur. C'est à la suite d'une occasion de ce genre qu'elle a pu baisser, depuis plusieurs mois, le prix de son chocolat (qualité fine, papier jaune), aujourd'hui fixé à 1 fr., 80 c. le demi-kilogramme, au lieu de 2 fr.

« Il faut être sincère avec le public, lui vendre bon et bon marché, dans la mesure du possible, car ce serait une erreur de croire qu'en fait d'alimentation un produit n'est bon que parce qu'il est cher ; préjugé que les efforts de la Maison MENIER tendent à faire disparaître en montrant qu'on peut, dans le chocolat, aller le bon marché à une qualité supérieure. — RHÉAL. »

Prix des huiles à Lille, le 11 décembre.

Colza	l'hect. 85	à 84 50
Œillet bon goût	120	110
Cameline	120	110
Chavre	120	110